

## Compte-rendu du conseil d'établissement du 21 mai 2024

### ***Sont présents avec voix délibérative :***

#### *Pour les représentants de l'administration :*

Mme Baraghini, COCAC représentante du poste diplomatique  
M. Sabatier-Crueise, Proviseur  
Mme Demaret, Provisseuse-adjointe  
Mme Marchive, Directrice du Primaire  
M. Wallyn-Baron, Directeur Administratif et Financier,  
Mme Lozada, Conseillère Principale d'Éducation

#### *Pour les représentants du personnel :*

Mme Aguirre, Représentante des personnels administratifs, de santé et de service  
Mme Tarter et M. Escudé, représentants et représentante des personnels du premier degré  
M. Bagot, M. Zandona et Mme Souihi (départ à 18h42), représentants et représentante des personnels du second degré

#### *Pour les représentants des parents d'élèves et des élèves :*

Mme Moncayo et Mme Jaramillo représentantes des parents d'élèves pour la liste des *Juntos somos más*  
M. Medina représentant des parents d'élèves pour la liste des *100 mejora continua*  
Mme Almeida et M. Cerbino représentant et représentante des élèves

Il y a donc 17 votants au moment de débiter le conseil d'établissement, le quorum est donc atteint.

### ***Sont également présents, sans voix délibérative :***

M. Paredes, représentant de l'association des anciens élèves  
M. Ruales, recteur équatorien  
Mme Vazquez, Vice-présidente du conseil des délégués pour la vie lycéenne.

M. le Proviseur ouvre la séance à 17:10.

Madame Amandine TARTER est désignée comme secrétaire de séance, le proviseur l'en remercie.

Il est à noter la modification de l'ordre du jour car il manquait l'étude du calendrier, ce sera le point 3.

### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Adoption à l'unanimité

### **2. Adoption du procès-verbal du conseil d'établissement du 15 février**

Adoption à l'unanimité

### **3. Modification du calendrier scolaire 2023-2024**

Le calendrier scolaire a été modifié et sera travaillé le samedi 1er juin de 7h45 à 11h45 pour le secondaire et de 7h45 à 12h45 pour le primaire.

Ce jour est récupéré suite à un décret gouvernemental les 18 et 19 avril n'ont pas été travaillés. M. le Proviseur explique qu'il est possible de favoriser et de proposer des activités plus ludiques durant cette journée.

**Vote de ce nouveau calendrier** : 4 abstentions des professeurs, 1 opposition d'une professeure, mais il est validé car la majorité est atteinte.

#### 4. Compte-rendu financier 2024 pour information par Monsieur Wallyn

Monsieur Wallyn présente les comptes validés par un comptable équatorien (voir pièce jointe en annexe).

Chaque ligne du budget est présentée : les charges et les diverses entrées d'argent.

Il explique qu'il y a une augmentation des pensions car les effectifs sont maintenus, qu'il y a une augmentation tarifaire, et il est à noter une augmentation des entrées grâce aux activités périscolaires celles-ci étant très plébiscitées.

Nous retrouvons un coup de transport quasiment égal à celui avant la pandémie. Ce qui prouve un retour aux activités comme les sorties scolaires, mais aussi les voyages.

Les principales charges sont les salaires des professeurs locaux.

Il y a également énormément d'achats et de biens pour le fonctionnement de l'établissement. On note une augmentation de la TVA qui est passée de 12 à 15 % ce qui fait des frais supplémentaires.

Il est également signalé un très grand engouement pour la section américaine.

Il y a de nombreuses dépenses de bourses accordées au personnel local, aux familles dans le besoin ou aux partenaires comme l'Alliance française ou des aides diverses liées à des situations particulières des familles.

Madame Baraghini s'étonne que les bourses françaises n'apparaissent pas, mais Monsieur Wallyn explique que c'est uniquement sur ce tableau validé par les instances équatoriennes. Elles sont cependant dans le budget pour une somme supérieure à 600 000 euros ce qui est conséquent.

Il explique également la prise en charge de la couverture santé des personnels en fonction des revenus, c'est une dépense non obligatoire mais que la Condamine souhaite réaliser. Monsieur Wallyn remercie le personnel pour les efforts fait sur le budget photocopie.

Monsieur Zandona questionne sur la baisse des frais d'avocat et ceux-ci sont expliqués car certaines années il y a moins de litiges que d'autres.

On peut noter de lourds frais de formation qui s'expliquent par la formation des personnels à l'espagnol, aux premiers secours...

De même, les Atsems ont également été formées aux premiers secours pour les enfants en bas âge.

Il y a une forte baisse des provisions pour les retraites ou les départs de personnel cette année, un calcul est réalisé chaque année par un comptable pour savoir ce qui est nécessaire de mettre de côté. Monsieur Zandona demande si on pourrait avoir accès à ces calculs, Monsieur Wallyn que c'est possible et explique que c'est le code de travail équatorien et que c'est très difficile à lire. Monsieur Bagot s'étonne également sur la baisse de ces provisions, mais Monsieur Wallyn le rassure en expliquant qu'elles étaient suffisantes cette année mais qu'elles seront sûrement augmentées l'année prochaine.

Monsieur Wallyn tient à préciser que les montants du budget sont importants et cela représente beaucoup d'argent, mais La Condamine étant une entreprise de plus de 200 personnes, elle a bien évidemment des besoins importants notamment en salaires.

Entre les différentes sorties et entrées, nous avons un budget stable mais il faut être vigilant dans l'intérêt de tous.

Madame Jaramillo remarque une importante dépense d'aménagement. Ceci s'explique par 6 nouvelles salles, trois laboratoires, l'amélioration du CDI et des toilettes mais ce sont des investissements nécessaires en attendant la nouvelle construction.

## **5. Prévision d'effectifs pour la rentrée 2024**

Monsieur le Proviseur présente les futurs effectifs.

Au contraire de l'année dernière, les effectifs prévisionnels ont été arrêtés au 8 mai pour éviter d'éventuelles déconvenues, mais nous avons bien sûr eu de nouvelles inscriptions en primaire et en secondaire. Ces chiffres représentent donc les effectifs à minima pour la rentrée. 1409 élèves sont espérés pour l'année prochaine.

Le proviseur précise que ce maintien d'effectif est une bonne chose pour notre établissement surtout qu'il y a eu une baisse de 5 % des effectifs en moyenne dans la zone.

Souvent, les départs sont liés à des déménagements pour des raisons professionnelles. Monsieur Wallyn ajoute qu'on a du mal à recruter des petites sections à cause d'une réalité économique étant donné que la scolarité n'est pas obligatoire pour des élèves si jeunes, on peut donc supposer que les parents les gardent tant que ce n'est pas obligatoire.

Le proviseur rajoute que de nombreuses familles sont également parties à l'étranger pour des raisons financières et professionnelles.

## **6. Carte des emplois de la rentrée 2024**

Le proviseur présente la projection de rentrée et projette les documents relatifs à la structure de l'établissement. Pour le primaire, 4 classes de maternelle seront supprimées mais sans fermeture de poste. Les classes comptent un effectif de 17-18 élèves en maternelle. Le proviseur précise qu'une classe de toute petite section sera ouverte avec deux ATSEM plus l'enseignante, Madame Léon se chargera de cette section à la rentrée.

La classe se situera dans le premier patio de maternelle sur deux salles.

Il y a également une fermeture de classe en cycle 2 mais les effectifs restent stables pour chaque classe restante par rapport aux effectifs de l'année en cours.

Au secondaire, le proviseur précise qu'il y avait 1148 heures d'enseignement en 2023 et que l'augmentation sera contrôlée avec 1157 heures à la rentrée scolaire 2024. Il précise qu'il n'y aura donc pas de fermeture de poste, au contraire au secondaire des ouvertures sont envisagées pour répondre aux besoins dans les sections Parle et BFI notamment en Histoire-Géographie DNL anglais et espagnol.

Monsieur le Proviseur signale qu'il y aura en 6e, 1h de plus en français et une heure de plus en mathématiques en demi groupe.

Madame Tarter s'interroge sur la non-fermeture de poste, cela implique-t-il qu'il n'y aura pas de licenciements cette fin d'année scolaire ? Le proviseur précise qu'aucun licenciement pour fermeture de poste n'est envisagé à ce jour. Cette question sera abordée dans les questions diverses.

Le succès du BFI et de la section Parle permet des ouvertures d'heures ce qui est positif et qui rend le lycée attractif dans un environnement très concurrentiel précise le proviseur.

## **7. Présentation des dates de l'école ouverte 2024**

Le proviseur présente le dispositif de l'École ouverte, Durant l'été 2024, il sera proposé des activités de loisirs du 1er au 19 juillet sur 3 semaines au primaire, de 8h à 13h et une garderie de 13h à 17h.

Les enseignants disponibles et volontaires proposeront des activités.

Chaque semaine, il y aura une thématique spéciale et des activités pour pratiquer les trois langues : espagnol, anglais et français.

M. Sabatier précise que pour le secondaire, il y aura également deux semaines d'ouverture

en juillet de 8h à 12h. Cela sera pour des élèves ciblés avec un renforcement scolaire en priorité. Puis de midi à 13h, il leur sera proposé une activité plus ludique en attendant les plus jeunes du primaire pour éviter aux parents de venir récupérer leurs enfants à des heures différentes.

Il rajoute que du 26 au 30 août, en primaire également, seront proposées des activités scolaires pour des élèves ciblés qui auraient besoin d'un renforcement avant la rentrée.

Le coût de cette activité s'élève à 150 € par élève et 135 € pour le tarif réduit.

Ce tarif réduit sera appliqué aux familles qui ont plusieurs enfants mais également pour les familles qui mettront un enfant pendant les trois semaines.

Cristina Lozada et Jérôme Marin sont les coordinateurs de ce dispositif de l'école ouverte appelée Condaventure.

Ces activités durant les vacances sont une demande importante des parents, et si l'organisation le permet cela pourra être proposé sur des petites vacances scolaires. Monsieur Escudé demande si les enseignants qui changent de classe pourront accéder à l'établissement pendant les grandes vacances, Monsieur le Proviseur et Monsieur Wallyn expliquent qu'il n'y aura pas de problème tant qu'ils en font la demande écrite. Pour les nouveaux arrivants, le lycée sera ouvert à partir du 26 août.

Monsieur Wallyn insiste sur la comparaison de tarifs avec d'autres propositions, et il met en avant qu'à la Condamine, seront présents un service de santé et de sécurité.

## **8. Constitution de la nouvelle commission d'attribution des bourses équatoriennes.**

Chaque membre de cette commission pour l'étude des bourses est désigné par leurs représentants (titulaire et remplaçant): enseignants du primaire, du secondaire et représentants de chaque liste élue.

Pour les représentants des personnels :

TITULAIRES	
Mme TSCHAMSER Camille	Représentant des personnels d'enseignement du premier degré
Mme CABIN Sophie	Désignée par les membres élus au conseil d'établissement
SUPPLEANTS	
Mme AUVRAY Marine	Désignée par les membres élus au conseil d'établissement
Mme VIGNERON Emmanuelle	Désignée par les membres élus au conseil d'établissement

Pour les représentants des parents d'élèves :

TITULAIRES	
M. SABATIER-CRUEISE Mikael	Liste <<Juntos somos mas>>
Mme ZAMBONINO Katty	Liste « 100 mejora continua »
SUPPLEANTS	
M. BASTIDAS Federico	Liste <<Juntos somos mas>>
M. MICHEL Arnaud	Liste « 100 mejora continua »

## 9. Information sur le projet immobilier

Monsieur Wallyn explique que ce projet a pris beaucoup de retard sur la phase 1, c'est-à-dire la finition des bâtiments du primaire avec l'élévation d'un étage supplémentaire. La raison évoquée est celle de la perte d'effectifs ce qui a entraîné une perte de capacité financière. La phase 2, celle de destruction et de reconstruction du secondaire n'est plus d'actualité. Il faut donc réévaluer et commencer par terminer les bâtiments du primaire.

En effet, ceux-ci ont des problèmes d'infiltration car les dalles béton sont des sols et non des plafonds. Ainsi la phase 1 prévoit l'élévation du premier étage en maternelle qui donnera lieu à des salles de classe, de motricité et les services administratifs.

L'élévation du premier étage du primaire permettra des terrains sportifs ainsi qu'une salle de spectacle. Il y aura l'ajout également de deux escaliers supplémentaires pour permettre une meilleure évacuation en cas de tremblement de terre ou d'incendie.

Le proviseur rappelle que les architectes sont toujours en négociation du contrat permettant la construction de cette phase 1, avec la fondation, et que le retard pourrait être plus important. Il propose au vote le projet immobilier tel que présenté par Monsieur Wallyn :

Le conseil d'établissement donne son accord pour la demande de garantie d'État qui doit être envoyée avant le 1er juin. Cet accord est donné à l'unanimité.

## 10. Questions diverses

Monsieur Medina qui représente la liste *100 mejora continua* a plusieurs questions:

Il fait remarquer que les parents d'élèves ont le sentiment que les téléphones portables sont toujours utilisés en secondaire malgré les nouvelles mesures inscrites au règlement intérieur. Monsieur le Proviseur rappelle les différentes graduations de punition, mais il atteste qu'à ce jour il ne connaît pas de cas de récidive et que les élèves respectent, dans leur très grande majorité, cette nouvelle contrainte du règlement intérieur.

A la demande du proviseur, les représentants d'élèves expliquent que cette mesure est respectée par une grande majorité de lycéens qui utilisent le portable dans les lieux indiqués.

Monsieur Medina pour la liste *100 mejora continua* fait remonter qu'à sa connaissance plusieurs cas d'harcèlement se sont produits et il demande s'il est possible de refuser la réinscription des élèves récidivistes. Le proviseur rappelle que le service du DECE est en charge, aux côtés de la vie scolaire et des équipes pédagogiques, de la gestion et du signalement des cas d'harcèlement. Il rappelle que les protocoles fonctionnent bien et que la gestion des situations est immédiate et selon le cadre de la loi équatorienne, très contraignante dans ces cas-là. Enfin, Monsieur Sabatier précise que si la réglementation équatorienne le permet, un élève pourrait se voir refuser sa réinscription. Enfin, Madame Demaret explique que certains cas sont en cours d'études.

Autre question portée par Monsieur Medina, en ce qui concerne du manquement au règlement intérieur que ce soit de la part des élèves ou des professeurs.

Monsieur le proviseur explique que ce n'est pas une généralité, que ce sont des cas particuliers et que les protocoles sont mis en place quand un élève enfreint les règles. Madame Démaret explique que pour chacune de ces situations, il y a un signalement, un rapport et un suivi par le Département de psychologie.

S'en suit un long débat sur le sentiment d'impunité face aux règles du règlement intérieur (crop top, cheveux colorés...), Monsieur le proviseur rappelle que ce n'est pas la première fois que cette question revient avec les mêmes représentants de parents. Une grande majorité de parents ne partage pas ce sentiment.

Monsieur Sabatier interroge les élèves pour savoir si les élèves étaient souvent rappelés à l'ordre, notamment sur leur tenue vestimentaire. Les représentants d'élèves confirment que des mesures étaient prises et que le proviseur se rendait personnellement aux récréations pour rappeler à l'ordre ceux qui ne respectaient pas le règlement intérieur. Enfin, à la demande du proviseur, les représentants signalent que l'interdiction des cheveux colorés a été enlevée dans le nouveau règlement intérieur. Monsieur Wallyn insiste notamment sur la possibilité que chacun ait un libre arbitre pour trouver son identité. Pour le proviseur, le port de l'uniforme ne permettrait pas de résoudre tous les problèmes, autre question posée par la liste *100 mejora continua*. Il rappelle que le ministère de l'Éducation nationale en France a proposé de faire un essai sur le port de l'uniforme dans certains établissements volontaires et qu'il ne s'agit pas d'une obligation à mettre en œuvre à la rentrée. Le proviseur précise que le port de l'uniforme n'est pas d'actualité pour le lycée franco-équatorien La Condamine. Le recteur équatorien intervient notamment pour expliquer que les lois équatoriennes ne permettent pas toujours de faire appliquer le règlement.

Cristina Lozada, CPE, est en communication avec les parents qui présentent certaines difficultés à faire appliquer les règlements vestimentaires.

Monsieur le Proviseur revient sur le sentiment d'impunité et explique qu'il a dû mettre les élèves face à leur état après une fête de la *Pera*, et que beaucoup ont été refusés en classe et renvoyés chez eux à cause de leur état général. Cela montre qu'il y a des limites données aux élèves. Monsieur Sabatier précise que si des parents considèrent que des situations ne sont pas traitées par l'établissement, ils peuvent à tout moment lui écrire ou saisir leurs représentants sur ces sujets.

Autre question des représentants des parents de la liste de Monsieur Medina qui souhaiteraient qu'il y ait des classes de niveau comme le demande le ministère français. Monsieur le proviseur précise qu'il y a une adaptation possible dans les établissements français du réseau de l'AEFE et que ces groupes de niveaux ne concernent que les enseignements fondamentaux en Français et en Mathématiques en classe de 6ème et de 5ème. Il précise qu'il ne s'agit pas de mettre en place des groupes de mauvais élèves et que la flexibilité dans ces groupes est nécessaire d'une période scolaire à l'autre. Madame Démaret précise que ce ne sont pas des classes de niveau mais des groupes de compétences et que les textes ne sont pas encore en vigueur en France. Il y aura cependant une adaptation pédagogique et une différenciation en groupe de besoins.

Ces mêmes parents, de la liste *100 mejora continua* demandent également à ce que chaque professeur puisse enseigner dans sa langue maternelle.

Monsieur le proviseur rappelle immédiatement que cette idée est contraire au système éducatif français et à l'homologation de l'établissement. Un enseignant français peut très bien enseigner l'espagnol ou l'anglais même si ce n'est pas sa langue maternelle car il a des compétences dans la langue mais également dans la méthode et l'application des programmes français, ce qui est un atout essentiel. Le proviseur rappelle que chaque enseignant du lycée est titulaire d'un concours de l'Éducation nationale française et/ou possède un diplôme universitaire dans la discipline enseignée qui en garantit les compétences. Enfin, le proviseur rappelle qu'un plan de formation continue est proposée chaque année à tous les enseignants, et qu'elle dépend du réseau de l'AEFE. De nombreux enseignants y participent tant au primaire qu'au secondaire, détachés ou en contrat local.

Autre question de la liste *100 mejora continua* pour connaître le niveau de sécurisation du réseau Wifi. Monsieur le proviseur rappelle que le réseau Wi-Fi n'est accessible que sur les ordinateurs portables dans les labos de langue et que le mot de passe n'est communiqué ni aux enseignants ni aux élèves. Le réseau est sécurisé par des pare-feu et

les sites sont protégés. Il précise que chaque réseau est aussi contrôlé par le service informatique.

Madame Jaramillo demande à améliorer les résultats de l'AS et demande à ce que des professeurs formés participent à l'encadrement. Elle dit que les parents sont prêts à payer plus cher pour que les enfants aient un professeur qualifié et plus d'heures. Elle propose un plan de pilote pour les parents et les enfants qui le souhaiteraient avec une évaluation au bout de 6 mois pour que le niveau scolaire reste stable.

Le proviseur et Monsieur Wallyn expliquent que l'AS va proposer une offre plus adaptée aux élèves et aux familles mais et que les professeurs de l'école seront prioritaires sur cet enseignement. Deux coordinateurs vont être responsables d'évaluer la qualité de cette offre et mieux coordonner les différentes activités.

Madame Demaret explique qu'il est difficile de participer à tous les tournois car les autres écoles les commencent à partir de 14h et nous ne pouvons qu'à partir de 16h sinon les élèves manquent beaucoup trop d'heures de cours.

Les parents demandent également une actualisation du matériel de la salle de musique, le proviseur confirme qu'une actualisation des instruments sera prise en compte pour la prochaine année scolaire.

Pour les questions des enseignants, ceux-ci s'inquiètent des éventuels licenciements qui auraient lieu début juillet comme cela a été le cas durant plusieurs années. Monsieur Wallyn assure que les 40 licenciements étaient nécessaires pour la bonne gestion du lycée. Il rappelle les mesures prises les années passées.

Madame Tarter insiste sur le fait que l'année dernière également, il avait été dit qu'il n'y aurait pas de licenciement, mais que deux ATSEM ont été licenciées début juillet alors qu'elles ont été remplacées.

Monsieur Sabatier explique qu'aucun licenciement n'est prévu, mais monsieur Wallyn ajoute qu'il risque d'y avoir des fins de contrat et que ceux-ci ne peuvent arriver qu'à la fin pour ne pas mettre en péril les enseignements de fin d'année.

Il avait été demandé une commission paritaire de droit local qu'en est-il de sa mise en place ?

Monsieur Sabatier explique qu'elle est bien prévue d'ici la fin de l'année et qu'elle se réunira pour évaluer les recrutements. M. Bagot demande si une date peut être proposée. M. le Proviseur répond qu'aucune date n'est fixée pour le moment.

Les professeurs du secondaire demandent s'il est prévu une aide financière pour ceux qui enseigneront la DNL ou le parcours PARLE?

Le proviseur déclare qu'une telle indemnité n'est pas prévue pour les personnels concernés et il précise que c'est la même chose en France dans les filières spécifiques DNL. Toutefois, il pourrait y avoir des rémunérations spécifiques en fonction de projets précis.

Monsieur le Proviseur signale enfin que la Fête des Nationalités aura lieu le samedi 15 juin 2024 de 9h à 17h.

Le proviseur lève la séance à 19h30.

La secrétaire de séance :



Amandine TARTER

Le président du conseil d'établissement



Jérôme SABATIER-CRUEISE